

52064

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE



E/CN.14/381
E/CN.14/CAS.5/STAT/8
29 décembre 1966

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Huitième session
Lagos, 13 - 25 février 1967

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL D'EXPERTS
SUR LES STATISTIQUES INDUSTRIELLES

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
I. INTRODUCTION	1 - 6
II. REVUE DES ACTIVITES ET DES PROGRAMMES RELATIFS AUX STATISTIQUES INDUSTRIELLES DANS LES PAYS DE LA REGION	7 - 13
III. LE SYSTEME INTEGRE DE STATISTIQUES INDUSTRIELLES	14 - 22
IV. PRINCIPES A APPLIQUER POUR LES ENQUETES INDUSTRIELLES ANNUELLES ET PLUS FREQUENTES	23 - 33
V. NOMBRES-INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	34 - 40
VI. PROPOSITIONS CONCERNANT UNE LISTE DE PRODUITS CHOISIS POUR L'ETABLISSEMENT DES STATISTIQUES DE LA PRODUCTION	41 - 46
VII. RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX FUTURS	47

ANNEXES

- A. ALLOCUTION D'OUVERTURE DU SECRETAIRE EXECUTIF
- B. LISTE DES PARTICIPANTS
- C. ORDRE DU JOUR
- D. LISTE DES DOCUMENTS

I. INTRODUCTION

1. Un groupe spécial d'experts des statistiques industrielles s'est réuni à Addis-Abéba du 12 au 17 décembre 1966 pour étudier les mesures à prendre en vue de l'amélioration des statistiques industrielles dans les pays de la région et pour examiner un certain nombre de propositions présentées par l'Organisation des Nations Unies en vue de la révision et de l'extension des recommandations internationales à ce sujet. La réunion était organisée par la Commission économique pour l'Afrique et le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec la Direction des opérations d'assistance technique des Nations Unies.

2. Le Groupe de travail comprenait des experts de 11 pays : République démocratique du Congo, Côte-d'Ivoire, Ghana, Kenya, Madagascar, Maroc, Nigéria, République arabe unie, Soudan, Tunisie et Zambie. On trouvera à l'annexe B la liste des participants.

3. La réunion a été ouverte par une allocution de M. R.K.A. Gardiner, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique[¶]. Après avoir souhaité la bienvenue aux experts, M. Gardiner a rappelé que la réunion était la seconde de ce type organisée par la Commission et a insisté sur l'importance particulière des statistiques industrielles pour les activités de développement des pays de la région. On considèrait en général que l'industrialisation était la clé du progrès économique dans les pays en voie de développement; or, ni la planification du développement industriel ni la mise en oeuvre des plans industriels de développement ne sauraient être menées à bien si l'on ne disposait pas en permanence de données de base sur les caractéristiques et la croissance du secteur industriel de chaque pays.

¶ Qui, en l'absence de M. Gardiner, a été lus par M. A.L. Mullier, chef de la Division de la statistique et de la démographie.

4. M. Gardiner a d'autre part appelé l'attention des participants sur la nécessité d'assurer la comparabilité des statistiques industrielles établies par les différents pays de la région. Le secrétariat a utilisé au maximum les statistiques industrielles disponibles au sujet de nombreux projets lancés en faveur du développement économique et industriel et il est arrivé à la conclusion que la situation actuelle n'est nullement satisfaisante. Pour assurer la comparabilité à l'échelle mondiale, on pourrait trouver une base dans les recommandations internationales établies par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine mais, en dépit des efforts déployés par la plupart des pays de la région pour appliquer ces recommandations, les résultats n'ont pas toujours été bons. Le Groupe de travail a essentiellement pour tâche d'étudier ces recommandations de façon générale et d'y proposer toutes modifications ou adjonctions qu'il jugerait nécessaires pour les rendre mieux applicables aux conditions et aux besoins propres aux pays africains. Il revient en particulier au Groupe d'étudier la possibilité d'élaborer des recommandations plus précises au sujet des enquêtes industrielles annuelles et plus fréquentes dans le cadre de recommandations révisées sur l'ensemble de la question. On trouvera à l'annexe A le texte complet de la déclaration du Secrétaire exécutif.

5. M. Ibrahim Bishir (République arabe unie) a été élu président du Groupe de travail et M. Maoui (Tunisie) vice-président.

6. L'ordre du jour de la réunion est reproduit, dans sa forme définitive, à l'annexe C^{xx}. On trouvera à l'annexe D la liste des documents de travail distribués à la réunion.

* L'ordre du jour provisoire E/CN.14/STAT/3/Rev.1 a été modifié pour y inclure un point particulier sur les activités et programmes dans le domaine des statistiques industrielles, des différents pays de la région.

II. REVUE DES ACTIVITES ET DES PROGRAMMES RELATIFS AUX STATISTIQUES INDUSTRIELLES DANS LES PAYS DE LA REGION

7. Les participants ont tout d'abord engagé un débat général sur les activités et les programmes entrepris actuellement dans la région dans le domaine des statistiques industrielles et sur le rôle que jouent les institutions des Nations Unies pour encourager ces travaux en formulant des recommandations sur les définitions et les méthodes et en diffusant des informations relatives aux procédures appliquées dans les divers pays.

8. Les participants ont été d'avis en général que si la plupart des pays sont encore au stade initial du développement des statistiques industrielles, des progrès sensibles sont enregistrés dans ce domaine, encore qu'ils ne soient peut-être pas assez rapides eu égard aux besoins sans cesse croissants dont les informations relatives à ce secteur font l'objet. Les pays africains ayant réalisé des recensements industriels complets sont encore en minorité, mais leur nombre augmente et certains d'entre eux ont mis au point des systèmes de statistiques industrielles assez détaillés fondés sur des enquêtes annuelles et des enquêtes plus fréquentes. Ils tendent en général à mettre l'accent sur le rassemblement régulier d'informations relatives aux activités du secteur industriel plutôt que sur la présentation à intervalles rapprochés d'informations détaillées sur les structures.

9. Le Groupe a mis en lumière un certain nombre de problèmes dont l'importance générale est évidente pour l'établissement de statistiques industrielles dans les pays de la région. Du point de vue du fond, il a estimé que les recommandations internationales[¶] n'étaient pas suffisamment précises à certains égards pour fournir des directives

¶ Recommandations internationales relatives aux statistiques industrielles de base. Etudes statistiques, série M No 17 Rev.1 (Nations Unies, New York 1960).

rigoureuses sur le choix des concepts et des définitions et offraient trop de souplesse dans des domaines aussi essentiels que la portée et la couverture recommandées comme cadre pour la mise au point d'informations comparables sur le plan international.

10. Dans les conditions propres à l'Afrique, il est extrêmement difficile de délimiter avec précision le secteur industriel et il serait utile qu'une recommandation internationale spécifie la taille minimale des établissements à y inclure. Le Groupe a estimé également que des indications pratiques supplémentaires seraient nécessaires sur les limites horizontales de ce secteur : mesure dans laquelle les activités non industrielles des établissements industriels doivent être recensées en même temps que leurs activités industrielles et, d'autre part, mesure dans laquelle les activités industrielles des établissements non industriels doivent être considérées comme entrant dans le cadre du secteur. Une autre difficulté provient du manque de précision des recommandations relatives à la manière de traiter les établissements qui se livrent à des activités industrielles de plusieurs types.

11. Le Groupe a constaté que la plupart des pays de la région éprouvaient, dans la pratique, des difficultés pour mettre au point et garder à jour un répertoire des entreprises et établissements industriels. La majorité n'envisagent l'enregistrement légal des petites entreprises que dans un avenir lointain et jusqu'à ce qu'il devienne effectif, il sera extrêmement difficile de tenir des répertoires à partir d'enquêtes sur le terrain. Les participants ont reconnu qu'en fixant une limite minimale raisonnable à la taille des entreprises ou établissements à inclure dans le secteur, on réduirait considérablement les dimensions du problème.

12. Un certain nombre de problèmes administratifs et financiers et de difficultés d'organisation qui freinent le développement des enquêtes industrielles dans la région ont également été évoqués. Il n'est pas facile de surmonter le problème du manque de ressources financières et de personnel permanent qualifié et la situation se complique du fait de la pénurie permanente de personnel temporaire du niveau voulu pour les

grandes enquêtes occasionnelles. Ces problèmes se trouvent aggravés par un taux de rotation relativement élevé parmi le personnel statistique dû à l'attraction d'emplois mieux rémunérés, qui s'ajoute à la difficulté générale de recrutement de personnel ressentie dans tous les pays.

13. Les participants ont d'autre part signalé les problèmes qui surgissent du fait que les divers organismes publics mettent au point, sans aucune coordination, des systèmes de statistiques industrielles qui se chevauchent mutuellement; et l'on a estimé que ces problèmes étaient pour l'instant d'une certaine gravité pour certains pays de la région. La situation devra être tenue en main et il conviendra, le cas échéant, de prendre des mesures en vue d'assurer sans tarder un développement coordonné et centralisé lors de la planification d'enquêtes nouvelles ou prolongées.

III. LE SYSTEME INTEGRE DE STATISTIQUES INDUSTRIELLES

14. Le Groupe de travail a examiné la notion de système intégré de statistiques industrielles, et son application, en se fondant sur le document E/CN.14/STAT/4 : "Le système intégré de statistiques industrielles et quelques-unes de ses utilisations". Ce document a été rédigé par le Bureau de statistique des Nations Unies surtout pour servir de guide à un développement coordonné des enquêtes industrielles de genre et de durée diverses. Le principal intérêt de ce système c'est qu'il constitue le moyen le plus efficace d'obtenir sur le secteur industriel des données présentant un caractère de garantie, de comparabilité et de continuité. Selon les auteurs du document, on ne peut parvenir à ce résultat qu'en reliant les enquêtes entre elles, d'une manière systématique et détaillée.

15. Le document contient une description des principaux liens qui existent entre les diverses enquêtes d'un système intégré du type

envisagé. Les enquêtes complètes doivent notamment fournir les éléments suivants :

- i) les informations sur l'identité et les caractéristiques des établissements industriels, nécessaires à l'élaboration d'un répertoire définitif;
- ii) des informations sur les activités des établissements industriels, suffisantes pour permettre la classification de ces établissements par branches d'industrie;
- iii) les données sur l'emploi, la production et autres aspects des activités des établissements, qui sont nécessaires pour répartir les unités en grands et petits établissements;
- iv) les données nécessaires au calcul des coefficients de pondération pour les nombres-indices de la production, de l'emploi et des prix à la production;
- v) des données pour la mise au point d'une liste de produits déterminés sur lesquels on pourrait réunir des statistiques de la production pendant les enquêtes courantes;
- vi) les données permettant d'établir une liste de certaines matières premières pour lesquelles on pourrait rassembler des données statistiques de consommation au cours d'enquêtes courantes.

Les enquêtes annuelles peuvent également faciliter l'organisation des enquêtes mensuelles ou trimestrielles, tout en fournissant les chiffres nécessaires à la mise à jour des principaux agrégats obtenus à la suite des enquêtes complètes. De même, les enquêtes mensuelles ou trimestrielles peuvent servir à mettre à jour les agrégats obtenus à la suite des enquêtes annuelles.

16. Les enquêtes spéciales menées dans le cadre du système peuvent servir à fournir des informations complémentaires sur certains aspects de l'activité et de la structure industrielles, qu'il serait impossible d'obtenir au cours des enquêtes générales. Citons parmi les renseignements

recherchés au cours de telles enquêtes : les intentions d'investir, le capital fixe utilisé, la capacité installée, l'utilisation de la capacité, la répartition de la main-d'oeuvre suivant les spécialités, les heures-ouvrier par unité d'un produit donné, etc.

17. Les enquêtes fonctionnelles portant sur des sujets spéciaux étudiés dans une optique économique large, seraient également reliées au système intégré. Dans ce cas, la coordination suppose des notions, définitions et classifications aussi homogènes que possible. Quand l'unité statistique utilisée dans ces enquêtes fonctionnelles n'est pas la même que dans les enquêtes primaires du système, il conviendrait de trouver un moyen approprié de coordination.

18. Selon les auteurs du document en question, la mise au point d'un tel système de statistiques industrielles entièrement intégré conduirait à une planification extrêmement poussée et systématique de l'activité statistique, tant au niveau des services nationaux, qu'à celui des unités industrielles enquêtées. Dans les uns comme dans les autres, elle permettrait à un personnel permanent qualifié d'acquérir l'expérience et les connaissances nécessaires pour que le système global d'enquêtes donne de bons résultats.

19. Pour établir une coordination satisfaisante quand plusieurs services du gouvernement entreprennent des enquêtes industrielles de types divers, il faut habituellement mettre au point de bonnes procédures de coordination. On pourrait, sur le plan officiel, assurer une coordination administrative en créant un bureau central de coordination ou un comité mixte où seraient représentés les divers services intéressés. Parmi d'autres mesures pratiques, ces organismes pourraient planifier les programmes de travail, étudier les questionnaires et les formules, établir des normes statistiques et procéder à des échanges de vues fréquents avec le personnel technique. L'organisme de coordination devrait normalement, pour bien remplir ses fonctions, être légalement habilité.

20. Le document comprend aussi une étude des liens méthodologiques à établir entre les diverses enquêtes d'un système intégré, et les auteurs soulignent la nécessité de maintenir une cohérence entre les procédures utilisées dans chaque cas. Cette remarque est particulièrement valable en ce qui concerne les concepts, les définitions et les classifications utilisées dans le rassemblement des données sur les caractéristiques et l'activité des unités industrielles couvertes par l'enquête. L'emploi dans toutes les enquêtes d'un même répertoire des unités industrielles, faciliterait beaucoup l'obtention de résultats cohérents.

21. A propos de ces questions, le Groupe de travail a approuvé la notion d'un système intégré de statistiques industrielles tel qu'il est décrit dans le document E/CN.14/STAT/4. Il a noté qu'un ou deux pays africains expérimentaient déjà des systèmes unifiés de ce genre. Néanmoins, les difficultés d'ordre pratique restent considérables, non seulement pour ce qui est de coordonner les diverses enquêtes mais aussi pour mettre en oeuvre le système préconisé dans le document. Dans la plupart des pays de la région, les ressources disponibles dans le domaine statistique ne permettent pas de mettre en oeuvre un programme de statistiques industrielles de l'ampleur envisagée et il serait peut réaliste d'espérer qu'on puisse d'ores et déjà dresser les plans nécessaires à l'application d'un tel programme. Les participants ont estimé que les pays africains accepteraient et pourraient appliquer plus facilement le système si l'Organisation des Nations Unies élaborait des recommandations plus précises concernant les systèmes intégrés du type étudié.

22. Commentant la structure du système d'enquêtes décrite dans le document, on a exprimé l'opinion que l'on n'y avait pas accordé une attention suffisante au rôle qui peut y être joué par des enquêtes indépendantes spécialement liées à un fichier d'établissements. Dans certains pays, ces fichiers ont été établis indépendamment d'enquêtes industrielles exhaustives et ont été maintenus séparément comme un inventaire d'information de base sur le secteur industriel ou, dans

certain cas, du secteur des entreprises tout entier. Ce système qui a été surtout développé dans les pays francophones de la région a apparemment bien fonctionné dans la pratique et pourrait être recommandé comme une solution de remplacement au système suggéré dans le document avant la réunion.

IV. PRINCIPES A APPLIQUER POUR LES ENQUETES INDUSTRIELLES ANNUELLES ET PLUS FREQUENTES

23. Une des principales tâches du Groupe de travail a été d'étudier la question de la mise au point de recommandations internationales détaillées touchant les enquêtes annuelles et plus fréquentes. On a fait observer que si le document "Recommandations internationales relatives aux statistiques industrielles de base" (série M No 17 Rev.1) contenait des recommandations générales, d'application internationale pour les enquêtes industrielles annuelles, ces recommandations devaient être révisées à certains égards pour tenir compte des faits nouveaux intervenus depuis le moment où elles ont été rédigées. En outre, la question de l'adaptation de ces recommandations aux conditions et aux exigences des pays africains, n'a encore jamais été traitée.

24. A la demande de la Commission de statistique, on s'efforce actuellement à l'échelle mondiale de formuler des recommandations concernant les enquêtes industrielles annuelles et plus fréquentes. La Commission de statistique avait formulé cette demande au cours de sa treizième session, en 1965, après examen d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux du Programme mondial d'enquêtes industrielles de base de 1963 et étude des incidences de ce Programme sur les futures recommandations internationales en la matière. Dans le rapport sur sa treizième session, la Commission a recommandé que le prochain Programme mondial d'enquêtes industrielles de base soit entrepris en 1973 et que les pays procèdent à des enquêtes systématiques, annuelles ou plus fréquentes dans le dessein d'obtenir des renseignements pendant les dix années qui séparent les enquêtes mondiales. La Commission a souligné l'importance des

enquêtes courantes pour la continuité des données sur l'activité industrielle et aussi pour la formation et le perfectionnement d'un personnel qualifié et l'organisation, indispensables pour mener à bien un programme régulier de travail dans le domaine des statistiques industrielles.

25. Le Groupe de travail a traité de la question en se fondant sur le document (E/CN.14/STAT/5) - Principes à appliquer pour les enquêtes industrielles annuelles et plus fréquentes dans les pays africains - établi par le Bureau de statistique des Nations Unies. Ce document signale l'intérêt général du sujet, intérêt dû à l'importance des statistiques courantes sur l'activité industrielle pour l'analyse économique et la prise de décisions aux niveaux national, régional et international. On y fait observer que les recommandations internationales existantes dans ce domaine tendent à être dépassées par les usages actuels de nombreux pays et qu'elles risquent de ne plus répondre aux besoins modernes de la planification en matière de statistiques. A cet égard, on souligne dans le document la nécessité de reconsidérer, compte tenu des changements récents intervenus dans ce domaine, les besoins de la comptabilité nationale en matière de statistiques annuelles sur l'activité industrielle. On s'efforce actuellement de réviser et d'élargir les recommandations internationales existantes qui s'y rapportent.

26. Selon le document étudié, le problème de la révision des recommandations relatives aux enquêtes industrielles pour tenir compte de manière plus adéquate des besoins de la comptabilité nationale moderne peut être réduit à deux principaux aspects. Il faut, d'une part, déterminer dans quelle mesure on doit, pour répondre à ces besoins, modifier la forme et le contenu des recommandations actuelles relatives au rassemblement des données sur la base de l'établissement; d'autre part, il faut savoir dans quelle mesure on doit en élaborer de nouvelles pour le rassemblement de certaines catégories de données sur la base de l'entreprise. Sans aucun doute, la coordination des données recueillies à la suite d'enquêtes sur la base de l'entreprise et des données obtenues par les enquêtes menées sur la base de l'établissement, provoquera des difficultés et ajoutera une nouvelle dimension au problème général de l'élaboration de recommandations appropriées.

27. Le document expose ensuite quelques-uns des principes de base qui pourraient être adoptés dans la formulation des nouvelles recommandations relatives aux enquêtes industrielles annuelles et plus fréquentes. En conclusion, il est mentionné que ces enquêtes annuelles devraient réunir les conditions suivantes : i) fournir des renseignements de base sur le secteur étudié aux fins de la comptabilité nationale annuelle et tous autres renseignements de base dont on peut avoir besoin pour la recherche et la planification économiques; ii) être convenablement coordonnées, compte tenu des besoins et des possibilités, avec les enquêtes de base et les enquêtes mensuelles et trimestrielles; iii) n'être conçues et décidées qu'une fois évaluées toutes les sources réelles et éventuelles d'informations requises. L'annexe I du document est un tableau synoptique indiquant la nature, la portée et les autres caractéristiques des enquêtes industrielles courantes, menées de manière régulière dans les pays de la région. Les annexes II et III sont des propositions, fondées sur les recommandations existantes, sur la nature des catégories de données à recueillir au cours des enquêtes annuelles et plus fréquentes, menées sur la base de l'établissement. Elles sont jointes au présent rapport.

28. Commentant le document dont étaient saisis les participants, certains membres du Groupe de travail ont exposé en détail la nature des enquêtes annuelles et plus fréquentes effectuées dans leur pays et l'expérience acquise dans la conception de ces enquêtes et leur coordination d'ensemble. Il est manifeste que la plupart des pays représentés tiennent compte des besoins de la comptabilité nationale dans la conception des enquêtes de base ou supplémentaires et que, dans certains cas, ces besoins déterminent le choix des concepts, des définitions et des classifications utilisés. Il arrive fréquemment qu'une enquête supplémentaire portant sur les entreprises soit effectuée pour couvrir les besoins de la comptabilité nationale en données d'ordre financier. Les enquêtes spéciales réalisées par des organismes autres que les services statistiques centraux ont une importance toute particulière en ce qui concerne les statistiques de l'emploi et la coordination des définitions et des méthodes utilisées à cet égard avec celles des enquêtes industrielles générales présente souvent de graves difficultés.

29. Le Groupe de travail a estimé qu'en révisant les recommandations internationales relatives aux enquêtes annuelles, on devra s'efforcer tout particulièrement de présenter des recommandations plus précises et plus détaillées sur la nature des données à rassembler. Les débats ont porté principalement sur le concept et la définition de la valeur ajoutée, la classification des personnes occupées, le traitement des paiements en nature en même temps que les traitements et salaires, l'enregistrement et l'évaluation des stocks, et le concept des dépenses en capital.

30. Les participants ont reconnu en général que le concept de la valeur ajoutée n'était pas clairement précisé dans les recommandations et que les pays de la région utilisaient actuellement pour le définir des méthodes diverses. Cette diversité tient essentiellement au fait que les prix du marché ou les prix des facteurs sont utilisés dans l'évaluation, que l'estimation de l'amortissement est ou n'est pas incluse, de même que les frais non industriels des établissements. Dans la plupart des cas, on ne dispose pas des informations nécessaires pour passer d'une définition à l'autre et des problèmes insolubles se posent en ce qui concerne la comparabilité entre pays. Le Groupe a suggéré qu'en attendant que des recommandations internationales précises soient élaborées à ce sujet, les pays de la région s'efforcent de rassembler et de publier des informations distinctes sur les points permettant l'harmonisation des définitions.

31. Les paiements en nature posent également des difficultés et il a été noté que, dans les recommandations internationales, les règles qui doivent en régir la portée et l'évaluation ne sont pas nettement indiquées. Cependant, les participants ont admis en général que ces paiements devaient être enregistrés avec les traitements et salaires lorsqu'ils représentaient un avantage précis pour l'employé. Ils ont estimé qu'il convenait de distinguer diverses catégories de paiements en nature et qu'ils devaient être évalués avec autant de précision que possible en fonction de la valeur marchande de l'avantage acquis.

32. En ce qui concerne la classification des personnes occupées, des participants ont estimé que dans certains pays de la région il serait utile de prier les établissements de faire une distinction entre les employés saisonniers et permanents. On a signalé toutefois que la recommandation aux termes de laquelle les personnes employées devaient être déclarées à différentes périodes données de l'année était destinée à permettre de tenir compte de la structure saisonnière de l'emploi et qu'en augmentant le nombre des périodes de recensement, on pourrait obtenir une image exacte de cette structure. Le Groupe a jugé que lorsque cette méthode ne pouvait être appliquée et que le recensement ne s'effectuait qu'une fois par an ou à intervalles éloignés, il serait utile de faire une distinction entre emploi saisonnier et emploi non saisonnier.

33. Les problèmes qu'implique le recensement des stocks et des dépenses en capital étant de caractère assez général, le Groupe a estimé que des indications plus détaillées étaient particulièrement nécessaires à cet égard. A l'heure actuelle, et en attendant que ces indications soient fournies, le Groupe a recommandé que les pays s'efforcent au départ de pourvoir aux besoins de la comptabilité nationale en la matière et soient aussi précis que possible dans les questionnaires industriels pour la définition des rubriques et leur subdivision.

V. NOMBRES-INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

34. Douze pays africains calculent les nombres-indices de leur production industrielles sur la base de l'année. Ces indices sont publiés dans l'Annuaire statistique de l'Organisation des Nations Unies. Six pays seulement fournissent un indice général pondéré de leur production; ce sont l'Algérie, le Maroc, la Rhodésie du Sud, le Sénégal, la RAU et la Zambie. La ventilation en branches ou classes par industrie varie d'un pays à l'autre, les indices pour les branches 2 et 3 (industries manufacturières) et la branche 1 (industries extractives) étant les plus

fréquemment calculés. L'indice concernant l'électricité ne semble pas poser beaucoup de problèmes. Pour ce qui est des branches des industries manufacturières, il semble qu'il y ait de nombreuses difficultés à surmonter pour calculer des indices plus détaillés. Les chiffres concernant les groupes des industries suivantes : industries alimentaires, boissons, tabac et textiles sont souvent fournis mais ceux qui intéressent les autres industries sont difficiles à calculer, les indicateurs n'étant pas faciles à établir. Tous les pays ont des chiffres pour 1964 et auront bientôt ceux de 1965. Le Bulletin mensuel de statistique de l'Organisation des Nations Unies publie, sur une base mensuelle, des chiffres pour huit pays africains. Outre l'Indice général, y figurent généralement des indices particuliers pour les industries extractives, les industries manufacturières, l'électricité et le gaz. Le délai de publication varie beaucoup selon les pays.

35. Les pays se heurtent très souvent aux mêmes problèmes lorsqu'il s'agit de calculer les indices de la production industrielle. L'un de ces problèmes est le manque d'indicateurs sûrs à incorporer dans l'Indice général. Pour les industries qui ne fabriquent que des produits homogènes, l'indicateur peut être très facile à établir, mais il n'en est pas de même pour les complexes industriels -- tels que les industries consommatrices de métal -- qui fabriquent une grande variété de produits. On utilise généralement un chiffre exprimant la valeur, ce qui ne traduit pas toujours l'activité réelle de l'industrie et, de plus, nécessite un ajustement des prix. Jusqu'à présent, rares sont les pays africains qui ont calculé un indice des prix pour les produits industriels; ils utilisent plutôt l'indice des prix de gros ou l'indice des prix à la consommation.

36. Plusieurs experts ont mentionné un autre problème. Par suite de l'évolution rapide de la structure industrielle des pays africains, la base de pondération établie pour l'Inde général n'est valable que pour une courte période.

37. L'un des experts a soulevé le problème des nouvelles industries qui ont une très faible productivité pendant un an ou deux après leur entrée en service. On a jugé souhaitable, conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies[⊕], d'exclure ces industries de l'Indice pendant la première année de leur exploitation.

38. Certains pays prennent encore comme base de pondération de leur indice de la production industrielle, la valeur de la production brute mais il se pourrait qu'à l'avenir ces pays, pour calculer l'Indice général, suivent la recommandation générale et utilisent la valeur ajoutée de la production industrielle comme base de pondération.

39. Etant donné que la planification économique exige de plus en plus de renseignements de la part des organismes d'Etat et autres institutions, certains bureaux de statistique de la région ont entrepris d'établir des indices de la production industrielle. La Côte-d'Ivoire, la Tunisie, la Nigéria et Madagascar vont commencer à publier, dans un avenir proche, un indice général de la production. Le Maroc et la Zambie ont annoncé qu'ils prévoyaient de perfectionner et d'élargir leurs indices pour couvrir un plus grand nombre de groupes industriels. Dans l'ensemble, on peut dire que les progrès accomplis à ce jour dans le domaine de la planification et de l'exécution des enquêtes industrielles annuelles, ont permis à de nombreux pays de commencer à calculer un indice général pondéré.

40. Les experts se sont mis d'accord sur les recommandations suivantes visant à améliorer la comparabilité et la qualité des nombres-indices et la qualité des nombres-indices de la production industrielle en Afrique :

- 1) Les nombres-indices de la production industrielle déjà existant devraient être recalculés sur la base de l'année 1963 avec un système de pondération correspondant à l'année 1963

⊕ Nombres-indices de la production industrielle (1950), série F
No 1.

ou à l'année la plus proche pour laquelle on dispose d'information complète sur les valeurs ajoutées. Cette même année de base doit servir à la construction des nouvelles séries de nombres-indices.

- 2) Pour le calcul de l'Indice général de la production industrielle, les coefficients de pondération devraient être établis sur la base de la valeur ajoutée de la production.
- 3) Pour le calcul des indices de production, les pays africains devraient suivre les règles générales et utiliser la formule de Laspeyres (pondération par l'époque de base) dans laquelle les rapports de quantité sont pondérés d'après la valeur ajoutée lors de la période de base d'après une moyenne arithmétique

VI. PROPOSITIONS CONCERNANT UNE LISTE DE PRODUITS CHOISIS POUR L'ETABLISSEMENT DES STATISTIQUES DE LA PRODUCTION

41. Lors de sa treizième session, en 1965, la Commission de statistique, avait étudié le problème du rassemblement des statistiques de la production à l'échelon national, régional et global et elle avait demandé que des recommandations pour l'établissements d'une liste de base de certains articles soient formulées pour faciliter les travaux. Après l'examen de cette question, la résolution suivante avait été adoptée :

"La Commission de statistique

Prie le Secrétaire général :

... de préparer, en consultation avec les commissions régionales, des recommandations internationales pour l'établissement d'une liste de base de certains articles sur la production industrielle desquels il y aurait lieu de rassembler des données ..."

Une demande analogue a été formulée en même temps en vue de l'établissement d'une liste de matières premières pour la consommation industrielle desquelles il y aurait lieu de rassembler des données.

42. Le document E/CN.14/STAT/7 soumis au Groupe de travail contient une proposition, élaborée par le Bureau statistique des Nations Unies, relative à une liste d'environ 200 produits choisis qui pourrait être utilisée pour le rassemblement des données sur la production dans les domaines des industries extractives, des industries manufacturières, de l'électricité et du gaz. Pour chacun des produits choisis, on a donné : i) un numéro de code qui servira à l'identifier; ii) une description; iii) un renvoi au numéro de code de la CTCI et iv) l'unité de mesure dans laquelle les produits choisis doivent être déclarés. Les numéros de code des articles ont été conçus de telle sorte que les deux premiers chiffres indiquent la classe de la CTCI dans lequel on trouve normalement la fabrication du produit.

43. L'objectif initial de cette liste a-t-on précisé, était de donner un cadre pour la diffusion internationale de renseignements normalisés sur la fabrication des produits, et non pas d'être une liste type pour les réponses au niveau national. Cependant, on envisage d'élargir cette liste jusqu'à ce qu'elle couvre les produits de tous les secteurs économiques, de manière à arriver à une classification complète des produits, plus vaste que celle de la CTCI actuelle. Une fois cet objectif atteint, la liste devrait normalement suffire pour servir de base à la normalisation des réponses sur tous les produits, à l'échelon national.

44. L'intérêt d'une liste type de produits industriels, du point de vue des statistiques industrielles réside dans les possibilités qu'elle offre pour améliorer la comparabilité des données de la production nationale. Cette liste pourrait constituer un instrument utile pour les recensements et les enquêtes industriels et pour la construction des indices de la production. Elle faciliterait également la comparaison directe entre les données de la production et les statistiques du commerce extérieur de

chaque pays, et permettrait de dresser des balances-matières sur cette base. En ce qui concerne les comptes nationaux, la liste faciliterait beaucoup le calcul des principaux agrégats des dépenses, si on l'applique à l'estimation et à l'analyse des flux de produits.

45. Lors de l'examen de la liste proposée, le Groupe de travail a souligné l'intérêt qu'il porte à ce projet ainsi qu'à l'intention d'élargir la liste jusqu'à en faire une classification générale des produits. Le Groupe de travail a estimé que la liste actuelle n'était pas assez détaillée et que les définitions n'en étaient pas suffisamment précises pour qu'on puisse l'utiliser largement dans les enquêtes industrielles à l'échelon national.

46. On pourrait se fonder sur les résultats par certains pays de la région qui ont utilisé des listes types de produits pour mettre au point la liste proposée en vue des enquêtes industrielles. Dans quelques pays, on a procédé à des essais de normalisation des réponses sur la production en utilisant des questionnaires spéciaux pour les divers secteurs industriels et en introduisant dans ces questionnaires des catégories permettant de classer les renseignements fournis sur la production de certains articles. Cette méthode n'a pas toujours donné des résultats satisfaisants, étant donné que les établissements ont eu tendance à ne donner des détails que sur les produits spécifiés. Dans un pays au moins, cette méthode a d'ailleurs été modifiée et l'on attache au questionnaire une liste des produits de la branche industrielle. Des listes de ce genre pourraient être établies d'après les types et la valeur des produits qui ont été déclarés lors d'enquêtes antérieures assez complètes.

VII. RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX FUTURS

47. A l'issue de ses travaux, le Groupe a consacré un débat aux recommandations qu'il pourrait présenter sur les diverses propositions contenues dans les documents dont il était saisi. Après avoir examiné cette question et passé en revue un certain nombre d'autres propositions concernant le développement des statistiques industrielles dans la région, le Groupe a présenté les recommandations suivantes.

- 1) Les pays de la région étudient de près les propositions relatives à un système intégré présentées dans le document E/CN.14/STAT/5 et décident dans quelle mesure ils pourraient utilement mettre ces propositions en pratique. Simultanément, l'Organisation des Nations Unies devra établir dès que possible des propositions plus précises et plus détaillées sur un système de statistiques industrielles intégrées, de façon que les pays puissent plus facilement mettre en pratique des systèmes de cette nature.
- 2) Les pays de la région coopèrent étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour la mise au point de recommandations relatives aux enquêtes annuelles et plus fréquentes et examinent les modifications particulières qu'il serait éventuellement nécessaire d'apporter à ces recommandations pour les appliquer à la région. Le Groupe a indiqué que ces travaux pourraient être coordonnés par le secrétariat de la CEA et il a suggéré que celui-ci présente des propositions précises au sujet de la mise au point, dans le cadre des recommandations internationales définitives, d'un système modifié de recommandations à l'usage de la région.
- 3) L'Organisation des Nations Unies devrait poursuivre ses travaux sur la mise au point d'une liste normalisée plus détaillée des produits industriels au sujet desquels les pays devraient rassembler des statistiques annuelles de production, ainsi que sur l'établissement ultérieur d'une classification générale des produits. Simultanément, le secrétariat de la CEA pourrait étudier la possibilité d'adapter les listes normalisées de ce genre à l'usage des pays de la région.

- 4) Dans le cadre des travaux qu'elle consacre au développement des activités statistiques dans la région, l'Organisation des Nations Unies envisage la possibilité d'intensifier ses efforts en vue de l'expansion des statistiques industrielles en particulier. Elle pourrait, par exemple, à cette fin, créer un poste de conseiller régional en statistiques industrielles et favoriser des études supérieures dans ce domaine en attribuant des bourses et en multipliant les moyens de formation appropriés. Le Groupe a également recommandé à cet égard que, pour permettre un échange général de données d'expérience dans ce domaine, on envisage de réunir un cycle d'étude régional sur les statistiques industrielles, de préférence à la fin de 1968 au plus tard.

ANNEXE A

Allocution d'ouverture du Secrétaire exécutif

Qu'il me soit permis de souhaiter une très cordiale bienvenue à tous les participants de ce groupe de travail d'experts sur les statistiques industrielles.

C'est, dans le domaine des statistiques industrielles, la deuxième réunion organisée par la CEA et le Bureau de Statistiques des Nations Unies. La première, en 1962, s'inscrivait dans le cadre des préparatifs du Programme mondial de statistiques industrielles de base de 1963. Cette deuxième réunion qui vise, tout comme la première, à encourager la coordination internationale et à développer les statistiques industrielles, fait partie d'une série de colloques régionaux, qui, organisés dans les diverses parties du monde, devraient faciliter l'élaboration de nouvelles recommandations internationales.

Les statistiques industrielles sont particulièrement importantes en Afrique car l'industrie est le pivot des efforts de développement dans la plupart des pays et l'efficacité de la planification dépend de l'existence de statistiques convenables. Nous attendrons donc avec un vif intérêt les résultats de vos travaux.

Le secrétariat de la CEA a utilisé au maximum les statistiques industrielles dont il disposait pour de nombreux projets intéressant le développement industriel et économique et nous avons trouvé, je dois le signaler, beaucoup de lacunes. Même lorsque nous avons les chiffres, il nous a été difficile, en raison de la disparité et de l'imprécision des définitions, d'en tirer une analyse présentant des garanties, sous quelque forme que ce soit, à l'échelon régional ou sous-régional. Nous avons constaté par expérience, qu'il faut faire plus d'efforts pour obtenir des données sur l'activité de production et d'attacher tout spécialement à uniformiser les procédures de rassemblement et de présentation des données.

L'une des principales questions dont vous serez saisis est la couverture des statistiques industrielles. Dans la plupart des pays africains l'enregistrement légalement obligatoire ne permet pas encore d'établir un répertoire suffisamment complet des établissements. Or, on ne peut organiser des enquêtes que si l'on dispose de répertoires convenables des établissements recensés. Il importe de signaler que très peu de pays ont jusqu'à présent essayé de faire le dénombrement systématique de leurs établissements et que la plupart d'entre eux se servent encore de listes tirées de sources d'information particulières. A notre avis, c'est là une lacune qui, pour les établissements de grande et moyenne dimension, doit retenir spécialement l'attention car elle rend impossible toute estimation précise du champ couvert par les données tirées des enquêtes. Pour les petits établissements, la situation est évidemment quelque peu différente : en effet, il est rare que l'on puisse en faire un répertoire à jour si bien que, pour obtenir les renseignements courants, on doit faire appel à d'autres méthodes, le sondage aréolaire par exemple.

Vous avez aussi à examiner le problème important de la nature des données à rassembler au cours des enquêtes annuelles et plus fréquentes et c'est dans ce domaine que la normalisation est nécessaire. De toute évidence, il faut éviter de trop compliquer les enquêtes et par conséquent se borner à rassembler certaines catégories de données de base. C'est à vous qu'il appartient d'indiquer les moyens de définir ces catégories pour que les résultats obtenus soient à la fois précis et utiles.

Au fur et à mesure que la production industrielle augmentera dans les économies des pays africains, il faudra contrôler sans cesse le niveau de l'activité de façon à déterminer à la fois les changements à long et à court terme. A cette fin, les pays doivent établir des indices de la production industrielle et vous devrez étudier non seulement les méthodes de construction de ces indices mais aussi les moyens d'obtenir les données de base nécessaires.

La dernière question concerne les produits au sujet desquels nous devons essayer d'obtenir des relevés de production pour l'ensemble de la région. Si pour des raisons pratiques, le nombre des produits choisis doit être limité, néanmoins la liste que vous recommanderez devra couvrir les principaux produits de tous les pays africains.

Sur les grandes questions que vous allez étudier, la Commission de statistique des Nations Unies a déjà élaboré des recommandations internationales et des renseignements complémentaires ont été fournis dans les documents de travail soumis à cette réunion. Ce qu'il faut maintenant, d'est déterminer le moyen d'interpréter au mieux les recommandations internationales dans le contexte africain et mettre au point des plans pratiques pour réunir, dépouiller et diffuser les renseignements.

Nous sommes particulièrement heureux que M. Murray, du Bureau de statistique des Nations Unies, soit ici présent à titre de membre du secrétariat. Grâce à son aide, vos travaux contribueront utilement, j'en suis sûr, au développement des statistiques industrielles en Afrique. La question -- je l'ai déjà dit -- présente une certaine urgence et je forme des vœux pour le succès de vos travaux.

ANNEX B/ANNEXE B

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

<u>Country/Pays</u>	<u>Name and Title/Nom et Titre</u>
CONGO (KINSHASA)	Mr. Antoine Zembo Sous-Directeur Direction de la Statistique et des Etudes économiques Ministère de l'Industrie et du Développement communautaire B.P. 20 Kinshasa
GHANA	Mr. Josiah Wilson Ampiah Assistant Statistics Officer Central Bureau of Statistics P.O. Box 1098 Accra
IVORY COAST/COTED'IVOIRE	Mr. Antoine Kissi Conseiller technique Ministère du Plan Abidjan
KENYA	Mr. Kalob Okoth Agunda Economist/Statistician Ministry of Economic Planning and Development P.O. Box 30266 Nairobi
MADAGASCAR	Mr. Jean Robiarivony Chef de la section Comptes des entreprises Institut National de la Statistique et de la Recherche économique B.P. 485 Tananarive Mr. Ralambosoa Chef de la Section Conjoncture Institut National de la Statistique et de la Recherche économique B.P. 485 Tananarive

MOROCCO/MAROC

Mr. Mohammed Youssfi
Chef des Statistiques industrielles
Service central des Statistiques
Présidence du Conseil
B.P. 178
Rabat

NIGERIA

Mr. Efiang Okon Ambah
Senior Statistician
Office of Statistics
Lagos

SUDAN/SOUDAN

Mr. Mohamed El Amin El Hindi
Statistician
Department of Statistics
P.O. Box 700
Khartoum

TUNISIA/TUNISIE

Mr. Mohamed Maoui
Chef de services des statistiques
industrielles Secrétariat d'Etat au
Plan et aux Finances
Place de la Kasbah
Tunis

**UNITED ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE UNIE**

Mr. Ibrahim I.A. Bishir
Director
Industrial Statistics
Central Agency of Mobilization
and Statistics
140, Tahrir Street
Dokki
Cairo

ZAMBIA/ZAMBIE

Mr. M.J.S. Fletcher
Statistical Officer
P.O. Box 1908
Lusaka

SECRETARIAT

**UNITED NATIONS HEADQUARTERS
SIEGE DES NATIONS UNIES**

Mr. W. Murray
Statistical Office/Bureau de Statistique
New York

ECA/CEA

Mr. A.L. Mullier
Head/Chef
Statistics and Demography Division/
Division de la Statistique et de
la Démographie

Mr. W.L. Booker
Deputy Head/Chef adjoint
Statistics and Demography Division/
Division de la Statistique et de la
Démographie

Mr. J. Spykerman
Statistician/Statisticien

Miss I. Lahoud
Secretary/Secrétaire

ANNEXE C

Ordre du jour

1. Discours d'ouverture.
2. Election du Président et Vice-Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Le système intégré de statistiques industrielles et quelques-unes de ses utilisations.
5. Principes à appliquer pour les enquêtes industrielles annuelles et plus fréquentes dans les pays africains.
6. Les nombres-indices de la production industrielle.
7. Proposition concernant une liste de produits choisis pour l'établissement des statistiques de la production.
8. Adoption du rapport.

ANNEXE D

Liste des documents préparés pour la réunion par
le Bureau statistique des Nations Unies et par
le secrétariat de la CEA

- E/CN.14/STAT/4 - Le système intégré de statistiques industrielles et quelques-unes de ses utilisations.
- E/CN.14/STAT/5 - Principes à appliquer pour les enquêtes industrielles annuelles et plus fréquentes dans les pays africains.
- E/CN.14/STAT/6 - Les nombres-indices de la production industrielle.
- E/CN.14/STAT/7 - Proposition concernant une liste de produits choisis pour l'établissement des statistiques de la production.